



**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS**

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2019

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2019 est fixée ainsi qu'il suit :

Mme Françoise LINSOLAS

Inspectrice de classe exceptionnelle de
l'action sanitaire et sociale,
Présidente ;

Mme Véronique BEAUSSILLON	Inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé de Normandie ;
Mme Agnès DUMONS	Directrice du travail honoraire ;
M. Pierre HOUSIEAUX	Attaché hors classe d'administration de l'Etat à l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
M. Thierry PENDEZEC	Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction des ressources humaines ;
M. Emmanuel RIQUIER	Attaché principal d'administration de l'Etat au centre national de gestion ;
Mme Sophie TAN	Inspectrice du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile-de-France – Unité départementale du Val de Marne ;

Article 2

En cas d'indisponibilité de Mme Françoise LINSOLAS, la présidence sera assurée par Mme Agnès DUMONS.

Article 3

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **30 JAN. 2019**

Le Chef du bureau du recrutement

Arnaud SCOLAN